Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260522-202618-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 4 mai 2026
Secrétaire de séance : Yann GARNIER LUGUERN
Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Lynda JAOUEN, Alexandra JEZEQUEL BEYER, Arnaud MARIE, Carole MEAR.
Excusée : Valérie CASSAR
Procuration : Hervé LIEGEOIS à Lynda JAOUEN
Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10

* * *

2026-18 : TARIFS GARDERIE MUNICIPALE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

Pour les enfants de Trémaouézan et Plouédern :
- le matin : 2,40 €
- le soir, jusqu'à 17 h 30 : 2,70 €
- le soir au-delà de 17 h 30 : 3,20 €

Elèves extérieurs :
- le matin : 3.13 €
- le soir, jusqu'à 17 h 30 : 3.59 €
- le soir au-delà de 17 h 30 : 4.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2026.

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Yann GARNIER LUGUERN